Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501695-20251215-2025079-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025 .

Présents : Sophie BLEJEAN, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Pascal COSTARD.

Absents excusés : Soizic BLOT, Franck DELALANDE (pouvoir à Pascal COSTARD), André DEMEESTERE (pouvoir à Pierre-Elin SILVESTRE), Sébastien RAOULT (pouvoir à Emilie THAUNAY).

2025-079 : Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel : « Bien vivre partout en Bretagne » : demande de subvention.

Dans le cadre d'une démarche de redynamisation de son centre bourg, la commune a décidé d'offrir et de développer de nouveaux services pour et avec la population locale dans le cadre d'une démarche participative et volontariste impliquant le plus grand nombre à tous les stades (notamment pendant l'étude du diagnostic à la définition des services futurs).

Le tiers lieu créé doit ainsi recouvrir diverses fonctionnalités en réponse aux besoins et attentes de la population locale. Les objectifs attendus sont donc de proposer en centre bourg :

-Un endroit pluriel, évolutif et adaptatif, intermédiaire entre le lieu de travail et le domicile (lieu tiers) ;
-Un espace public ouvert à toutes et tous pour partager, apprendre et faire ensemble ;
-Un lieu inclusif et créateur de lien social où chacun peut se révéler dans sa singularité ;
-Un espace de travail partagé (coworking).

Le bâtiment destiné à devenir ce tiers lieu est situé en centre bourg sur la place principale face à l'église et au bar restaurant, offrant un caractère architectural évident de maison bourgeoise avec une harmonie de façade et de grandes hauteurs sous plafond. Il est à rénover entièrement.

Ce projet a été retenu dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » de la Région Bretagne.

Le plan de financement, au stade de l'avant-projet définitif, à présenter pour cette demande de subvention, est le suivant :

Nature des dépenses	HT		Ressources Prévisionnelles	HT
AMO-étude de définition, d'opportunité-programmatique	41 900,00		Conseil Départemental - Ambitions communes-Appui renforcé	13 950,00
Travaux	945 500,00		Aides publiques	
Maîtrise d'œuvre	76 900,00		Conseil Régional de Bretagne-Bien Vivre Partout en Bretagne	140 000,00
Etudes	19 130,00		Conseil Départemental - Fonds de solidarité	200 000,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501695-20251215-2025079-DE

Contrôle technique	5 330,00		Conseil Départemental - Ambitions communes-Appui renforcé	**200 000,00**
Diagnostic thermique	5 200,00		Leader-Union Européenne	**75 000,00**
Mission SPS	3 950,00		Brocéliande Communauté	**200 000,00**
Etude de sol	2 350,00		**Autofinancement**	
Amiante plomb	1 490,00		Fonds propres	**254 480,00**
Plan topographique	810,00			
TOTAL	**1 083 430,00**		**TOTAL**	**1 083 430,00**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver cette opération d'éco-réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.
- De solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » auprès de la Région Bretagne pour ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver cette opération d'éco-réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.
- De solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » auprès de la Région Bretagne pour ce projet.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

